

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec

Québec, le 24 mai 2011

Madame Anick Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt des pétitions par les députés de Lac-Saint-Jean et d'Ungava les 15 mars et 4 mai 2011, concernant la pénurie de logements observée au Nunavik et à certaines de ses conséquences, je vous fais parvenir la réponse du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, afin qu'elle soit déposée, et ce, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Manon Lecours
Directrice de cabinet

Québec, le 24 mai 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des pétitions déposées à l'Assemblée nationale les 15 mars et 4 mai 2011 par les députés de Lac-Saint-Jean et d'Ungava, relativement à la pénurie de logements observée au Nunavik et à certaines de ses conséquences.

Les signataires demandent à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec d'agir sans délai afin de résoudre ce sérieux problème de logement.

Le gouvernement du Québec est conscient de cette pénurie de logements et, depuis 2003, a posé plusieurs actions afin d'en diminuer l'ampleur :

- en 2003, 17 logements sociaux sont réalisés dans l'ancienne école de Kangiqsualujjuaq en vertu du volet « région Kativik » du programme Logement abordable Québec;
- en 2005 et en 2010, il a renouvelé l'*Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik*, renouvellements qui, à terme, auront permis la réalisation de 648 logements à loyer modique;
- en 2007, à l'occasion de la Conférence Katimajit, il a annoncé la réalisation de 50 logements sociaux additionnels;

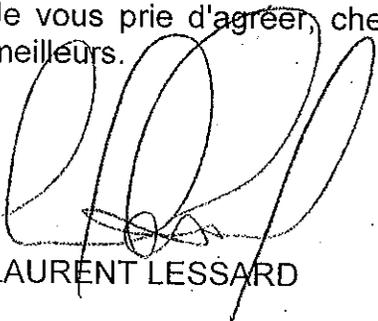
...2

- en 2011, à l'occasion du dévoilement du Plan Nord, il a annoncé la réalisation de 500 logements, dont 300 seraient des logements sociaux et 200 réalisés en vertu d'un nouveau programme qui permettrait la réalisation de logements coopératifs ou l'accèsion à la propriété résidentielle.

De plus, de façon à permettre à la population du Nunavik de vivre dans des logements adéquats et sécuritaires, le gouvernement du Québec poursuivra la rénovation des logements à loyer modique existants grâce à un budget de l'ordre de 40 M\$ pour chacune des années 2011 et 2012.

Soyez assuré que nous sommes conscients de la situation particulière dans laquelle se trouvent les ménages du Nunavik et que nous faisons tout notre possible afin d'y apporter des améliorations significatives. Toutefois, le seul effort du gouvernement du Québec ne pourra suffire. C'est pour cela qu'il poursuivra ses représentations auprès du gouvernement du Canada afin de le convaincre de contribuer, à court terme, à la réalisation d'un nombre additionnel de logements au Nunavik.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LAURENT LESSARD